

CECI N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI



AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

À utiliser pour déposer
des actions sans droit de vote de catégorie B
de
La Société de Gestion AGF Limitée
en réponse à l'offre (au sens des présentes)
datée du 28 septembre 2020

**L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE TORONTO)
LE 3 NOVEMBRE 2020, À MOINS QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE, PROLONGÉE OU MODIFIÉE
PAR LA SOCIÉTÉ (LA « DATE D'EXPIRATION »)**

Comme il est énoncé à la rubrique 5, « Procédure de dépôt des actions sans droit de vote de catégorie B », de l'offre de rachat datée du 28 septembre 2020 (désignée, avec ses modifications et suppléments, l'« offre »), le présent avis de livraison garantie ou un avis essentiellement équivalent doit être utilisé pour déposer les actions sans droit de vote de catégorie B (les « actions sans droit de vote de catégorie B ») de La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») en réponse à l'offre, si l'actionnaire qui souhaite déposer des actions sans droit de vote de catégorie B en réponse à l'offre n'est pas en mesure de livrer les certificats attestant ces actions sans droit de vote de catégorie B, si la procédure de transfert par inscription en compte ne peut pas être terminée avant la date d'expiration ou encore s'il est impossible de faire parvenir tous les documents requis à Services aux investisseurs Computershare inc. (le « dépositaire ») d'ici l'heure d'expiration. Le présent avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, envoyé par messenger, posté ou transmis par courriel au bureau de Toronto du dépositaire indiqué ci-après. Voir la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions sans droit de vote de catégorie B ». **VEUILLEZ NE PAS PROTÉGER LES DOCUMENTS PAR MOT DE PASSE S'ILS SONT TRANSMIS PAR COURRIEL.**

Les définitions figurant dans l'offre qui accompagne le présent avis de livraison garanti s'appliquent au présent texte.

Bureaux du dépositaire, Services aux investisseurs Computershare inc., pour la présente offre :

Par la poste
Services aux investisseurs Computershare inc.
P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2
À l'attention de : Corporate Actions

**Par courrier recommandé, en mains propres
ou par messenger**
Services aux investisseurs Computershare inc.
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de : Corporate Actions

SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.

Téléphone : 1 514 982-7888
Sans frais : 1 800 564-6253
Adresse courriel : depositoryparticipant@computershare.com

DESTINATAIRES : La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société »)

ET : Services aux investisseurs Computershare inc. (le « dépositaire »)

La remise du présent avis de livraison garantie à une autre adresse que l'une des adresses indiquées ci-dessus ou la transmission par courriel du présent avis de livraison garantie à une adresse courriel autre que celle qui est indiquée ci-dessus ne constitue pas une remise valable.

Le présent avis de livraison garantie ne doit pas être utilisé pour garantir des signatures. Toute signature apposée sur la lettre d'envoi qui doit être garantie par un établissement admissible (défini dans l'offre) doit figurer dans l'espace prévu à cette fin dans la lettre d'envoi.

Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie. Les définitions figurant dans l'offre et la note d'information qui l'accompagnent datées du 28 septembre 2020 et jointes au présent avis de livraison garantie s'appliquent au présent texte.

Par les présentes, le soussigné remet à AGF les actions sans droit de vote de catégorie B indiquées ci-dessous selon la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 5 de l'offre, dont il est accusé réception par les présentes, de la manière décrite ci-après suivant les modalités et sous réserve des conditions stipulées dans l'offre, y compris les stipulations relatives au calcul proportionnel.

Le soussigné convient que les renseignements sur les actions déposées figurant dans le présent avis de livraison garantie auront en toutes circonstances préséance sur tout renseignement incompatible figurant dans la lettre d'envoi qui sera déposée par la suite.

NOM(S) DU OU DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS (Indiquer le nom exactement tel qu'il figure sur le certificat d'actions ou le relevé SID)

COORDONNÉES DU OU DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS	
Signature(s) du ou des propriétaires inscrits	_____
Courriel	Adresse
Date	Code postal ou code Zip
	Téléphone (heures de bureau)

N° de certificat – si disponible	Nombre d'actions représentées par le certificat ou inscrites dans le SID	Nom de l'actionnaire (en caractères d'imprimerie)
Actions sans droit de vote de catégorie B :		

NE PAS JOINDRE DE CERTIFICAT D' ACTIONS AU PRÉSENT FORMULAIRE

L'établissement admissible qui remplit le présent avis de livraison garantie doit faire parvenir la garantie au dépositaire et lui remettre (i) la lettre d'envoi et les certificats d'actions sans droit de vote de catégorie B, ou (ii) dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'actions sans droit de vote de catégorie B détenues par la CDS) dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement admissible pourrait subir une perte financière.

Le soussigné comprend et convient que les actions sans droit de vote de catégorie B déposées en réponse à l'offre que la Société accepte de payer seront payées uniquement après réception en temps voulu par le dépositaire du ou des certificats ou du ou des relevés du SID attestant ces actions sans droit de vote de catégorie B, d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie signée à la main de celle-ci) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'actions sans droit de vote de catégorie B détenues par la CDS), se rapportant à ces actions sans droit de vote de catégorie B, dont les signatures sont garanties, au besoin, et de tous les autres documents indiqués dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le deuxième jour de bourse à la TSX après la date d'expiration. Le soussigné comprend et convient également qu'en aucune circonstance des intérêts ne courront ni ne seront payés par la Société ou le dépositaire à des personnes qui déposent des actions sans droit de vote de catégorie B, même en cas de retard dans le paiement des actions sans droit de vote de catégorie B pour quelque raison que ce soit, notamment un retard dans un paiement à une personne qui utilise la procédure de livraison garantie, et que le règlement des actions sans droit de vote de catégorie B déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera le même que celui des actions sans droit de vote de catégorie B remises au dépositaire au plus tard à la date d'expiration, même si les actions sans droit de vote de catégorie B remises conformément à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions sans droit de vote de catégorie B », ne sont pas ainsi remises au dépositaire à cette date et que, par conséquent, le paiement de ces actions sans droit de vote de catégorie B par le dépositaire est fait après la date à laquelle la Société doit régler les actions sans droit de vote de catégorie B déposées acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'offre.

Le soussigné reconnaît que tout pouvoir conféré ou dont il est convenu qu'il sera conféré par le présent avis de livraison garantie survivra à son décès ou son incapacité et que toutes les obligations du soussigné aux termes du présent avis de livraison garantie lieront ses héritiers, représentants personnels, successeurs, ayants droit et ayants cause. Le présent est irrévocable autrement que selon les conditions énoncées dans l'offre.

GARANTIE

(Ne pas utiliser pour garantir des signatures)

Le soussigné, banque à charte canadienne de l'annexe I, membre d'une bourse de valeurs reconnue au Canada ou institution financière américaine (y compris la plupart des banques, des organismes d'épargne et de crédit et des maisons de courtage des États-Unis) qui participe au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), au Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange ou au Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) garantit la livraison au dépositaire à son adresse indiquée précédemment du ou des certificats ou du ou des relevés SID attestant les actions sans droit de vote de catégorie B déposées en vertu des présentes, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou d'une photocopie signée à la main) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'actions sans droit de vote de catégorie B détenues par la CDS), et de tous les autres documents requis, d'ici 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto suivant la date d'expiration.

L'établissement garant qui remplit le présent formulaire doit faire parvenir la garantie au dépositaire et doit remettre les actions sans droit de vote de catégorie B déposées au dépositaire dans les délais précisés aux présentes, à défaut de quoi l'établissement garant pourrait subir une perte financière.

Nom de l'établissement _____

Signataire autorisé _____

Adresse de l'établissement _____

Nom _____

(en caractères d'imprimerie)

Titre _____

Le _____ 2020

Code postal ou code Zip _____

Indicatif régional et n° de tél. _____

Le soussigné comprend qu'il doit indiquer si les actions sans droit de vote de catégorie B sont déposées par voie de dépôt aux enchères ou par voie de dépôt au prix de rachat en remplissant la case A, « Type de dépôt ». Si vous ne faites pas un dépôt aux enchères ou un dépôt au prix de rachat valable, vous serez réputé avoir fait un dépôt au prix de rachat.

**CASE A
TYPE DE DÉPÔT**

COCHER UNE SEULE CASE. SI PLUS D'UNE CASE EST COCHÉE OU SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE,
LE DÉPÔT SERA RÉPUTÉ ÊTRE UN DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT

LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES PAR LES PRÉSENTES PAR VOIE DE :

- Dépôt aux enchères
(Remplir la case C)
- Dépôt au prix de rachat

**CASE B
LOTS IRRÉGULIERS**

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des actions sans droit de vote de catégorie B sont déposées par ou pour des personnes qui sont propriétaires de moins de 100 actions sans droit de vote de catégorie B à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné se trouve dans l'une des situations suivantes (veuillez cocher l'une des cases suivantes) :

- à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, il est propriétaire de moins de 100 actions sans droit de vote de catégorie B, qui sont toutes déposées;
- est un courtier, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre intermédiaire qui (i) dépose des actions sans droit de vote de catégorie B dont il est le propriétaire inscrit pour le compte de leurs propriétaires véritables et (ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que chacun d'eux sera propriétaire d'un total de moins de 100 actions sans droit de vote de catégorie B à la fermeture des bureaux à la date d'expiration et dépose la totalité de ces actions sans droit de vote de catégorie B.

**CASE C
DÉPÔTS AUX ENCHÈRES**

Prix par action sans droit de vote de catégorie B :

En plus de cocher l'option « Dépôt aux enchères » dans la case A ci-dessus, VOUS DEVEZ remplir cette case si vous déposez des actions sans droit de vote de catégorie B selon la procédure de dépôt aux enchères.

Cochez UNE SEULE case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions sans droit de vote de catégorie B indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Les actionnaires (autres que les porteurs de lots irréguliers) peuvent faire plusieurs dépôts aux enchères, mais non à l'égard des mêmes actions sans droit de vote de catégorie B. L'actionnaire qui désire déposer différentes actions sans droit de vote de catégorie B à différents prix doit transmettre des directives de dépôt distinctes pour CHAQUE dépôt.

- 5,65 \$ 5,70 \$ 5,75 \$ 5,80 \$ 5,85 \$ 5,90 \$ 5,95 \$ 6,00 \$
- 6,05 \$ 6,10 \$ 6,15 \$ 6,20 \$ 6,25 \$

Date :

Téléphone (heures de bureau) :

Signature :